



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 30 mars 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
<b>11</b>	<b>11</b>
	<b>10</b>

L'an deux mille vingt-trois et **le 30 mars 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents:** Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Madame Hélène BIBAL, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

**Absents :** Monsieur ALQUIER Jean-Pierre.

*Date de la Convocation :* 23/02/2023

*Date d'affichage :* 23/02/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales\_ DE\_2023\_023**

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2023 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1 :** décide d'appliquer les taux d'imposition suivants



Taxes	Taux
Foncière (bâtie)	24,80
Foncière (non bâtie)	30.20
THRS	5,56
CFE	11.90

**Article 2:** charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 03/04/2023  
- publication en date du: 03/04/2023